

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Bauschaum 1K

Pistolenschaum

Montierschaum 1K

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Produit chimique pour la construction, la modernisation et la réparation.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

LUGATO GmbH & Co. KG

Großer Kamp 1

D-22885 Barsbüttel

N° de téléphone +49 (0)40 694 07-0

N° Fax +49 (0)40 694 07-109 + 110

Service émetteur / téléphone

Départements TS, téléphone : +49 40 694 07-222

e-mail: technik@lugato.de

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

technik@lugato.de

Identification de l'importeur

Adresse

Puag AG

Oberebenstrasse 51

CH-5620 Bremgarten

N° de téléphone +41 41 56 648 88 88 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

N° Fax +41 41 56 648 88 80 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

Email info@puag.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique: Tél.: 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222

Aquatic Chronic 4; H413

Carc. 2; H351

Eye Irrit. 2; H319

Lact.; H362

Resp. Sens. 1; H334

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

STOT RE 2; H373

STOT SE 3; H335

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Carc.Cat.3; R40

R53

R64

Xn; R48/20

F+; R12

R42/43

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène paraffines chlorées, C14-17

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Mentions de danger (UE)

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Éléments d'étiquetage additionnels

"Réservé aux utilisateurs professionnels"

Informations relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Ordonnance sur les produits chimiques (Ochim, RS 813.11).

Produit classé et étiqueté d'après les Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation, contient les substances dangereuses listées ci-après.

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance			Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification 67/548/CEE	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	éther méthylique				
	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8 01-2119472128-37	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	> 1,00 - < 20,00	% en poids
2	propane				
	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 -	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	> 1,00 - < 20,00	% en poids
3	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)				
	13674-84-5 237-158-7 - 01-2119486772-26	Xn; R22	Acute Tox. 4; H302	> 1,00 - < 20,00	% en poids
4	isobutane				
	75-28-5 200-857-2 601-004-00-0 -	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	> 1,00 - < 20,00	% en poids
5	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène				
	32055-14-4 500-079-6 - 01-2119457024-46	Xn; R20 Xi; R36/37/38 Carc.Cat.3; R40 R42/43 Xn; R48/20	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373i	> 10,00 - < 15,00	% en poids
6	paraffines chlorées, C14-17				
	85535-85-9 287-477-0 602-095-00-X 01-2119519269-33	N; R50/53 R64 R66	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH066 Lact.; H362	> 1,00 - < 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases R, H et EUH mentionnées: voir article 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	U	-	-	-
4	C, U	-	-	-
5	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% STOT SE 3; H335: C >= 5%	-	-

Pour le texte complet des notes: voir article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
5	H373 par inhalation; -; -

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Céphalées; Vertiges; somnolence; Phénomènes allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone; Produits de pyrolyse toxiques. Acide cyanhydrique (HCN); Acide chlorhydrique (HCl); Oxyde d'azote (NOx); L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser prendre en masse, ramasser mécaniquement. Le matériau durcit de lui-même à l'air. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

6.4 Référence à d'autres sections

Donnée non disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes. Ne pas utiliser à proximité des sources de la combustion; Se référer aux mesures de protection énumérées dans section 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Formation de mélanges gazeux explosifs avec l'air. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éther méthylique	115-10-6	204-065-8
	2000/39/EWG		
	Dimethylether		
	VME	1920	mg/m ³ 1000 ml/m ³
	MAK (SUVA)		
	Dimethylether		
	VME	1910	mg/m ³ 1000 ml/m ³
2	propane	74-98-6	200-827-9
	MAK (SUVA)		
	Propan		
	VLE	7200	mg/m ³ 4000 ml/m ³
	VME	1800	mg/m ³ 1000 ml/m ³
	Limitation maximale	4x15 min	
3	isobutane	75-28-5	200-857-2
	MAK (SUVA)		
	iso-Butan		
	VME	1900	mg/m ³ 800 ml/m ³

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

Valeurs DNEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	éther méthylique			115-10-6 204-065-8	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1894	mg/m ³
2	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)			13674-84-5 237-158-7	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	2,08	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	8	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5,82	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	22,4	mg/m ³
3	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène			32055-14-4 500-079-6	
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	50	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	local	28,7	mg/cm ²
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	0,1	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,1	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,05	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,05	mg/m ³
4	paraffines chlorées, C14-17			85535-85-9 287-477-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	47,9	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	6,7	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	éther méthylique			115-10-6 204-065-8	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	471	mg/m ³
2	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)			13674-84-5 237-158-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,52	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,04	mg/kg
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	4	mg/kg
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,46	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	11,2	mg/m ³
3	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène			32055-14-4 500-079-6	
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	20	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	25	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	local	17,2	mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,025	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	0,05	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,025	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,05	mg/m ³
4	paraffines chlorées, C14-17			85535-85-9 287-477-0	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,58	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	28,75	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,00	mg/m ³

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	éther méthylique		115-10-6 204-065-8	
	Eau	eau douce	0,155	mg/l
	Eau	eau marine	0,016	mg/l
	Eau	Eau dégagement intermittent	1,549	mg/l
	Eau	eau douce sédiment	0,681	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,069	mg/kg poids sec
	sol	-	0,045	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	160	mg/l
2	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)		13674-84-5 237-158-7	
	Eau	eau douce	0,64	mg/l
	Eau	eau marine	0,064	mg/l
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,51	mg/l
	Eau	eau douce sédiment	13,4	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	1,34	mg/kg poids sec
	sol	-	1,7	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	7,84	mg/l
3	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène		32055-14-4 500-079-6	
	Eau	eau douce	1	mg/l
	Eau	eau marine	0,1	mg/l
	Eau	Eau dégagement intermittent	10	mg/l
	sol	-	1	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1	mg/l
4	paraffines chlorées, C14-17		85535-85-9 287-477-0	
	Eau	eau douce	1,00	µg/l
	Eau	eau marine	0,2	µg/l
	Eau	eau douce sédiment	13,00	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	2,60	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	11,9	mg/kg
concerne : poids sec				
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	80,00	mg/l	
empoisonnement secondaire	-	10,00	mg/kg	
concerne : alimentaires				

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.
En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre A/P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Temps de passage	>	120	Min.

Divers

Vêtement de protection léger

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État/Couleur

Aérosol

Odeur

caractéristique

Seuil d'odorat

Donnée non disponible.

pH

Donnée non disponible.

Point d'ébullition / Zone d'ébullition

Donnée non disponible.

Point de fusion / Zone de fusion

Donnée non disponible.

Point de décomposition / Zone de décomposition

Donnée non disponible.

Point d'éclair

non disponible

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

Température d'auto-inflammabilité

Donnée non disponible.

Propriétés comburantes

Donnée non disponible.

Propriétés explosives

Donnée non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

Donnée non disponible.

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;

Donnée non disponible.

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

non disponible

Densité de vapeur

Donnée non disponible.

Taux d'évaporation

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

non disponible

Solubilité dans l'eau

Remarque réagit avec l'eau

Solubilité(s)

Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Donnée non disponible.

Viscosité

Donnée non disponible.

9.2 Autres données

Autres données

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène (HCl); Acide cyanhydrique (HCN); Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Bauschaum 1K Pistolenschaum Montierschaum 1K
Remarque	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	13674-84-5	237-158-7
DL50		500 - 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces concerne	rat		
Méthode	EG 911-815-4		
Source	ECHA		
2	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène	32055-14-4	500-079-6
DL50		> 10000	mg/kg de poids corporel
Espèces concerne	rat		
Méthode	CAS 9016-87-9		
Source	OCDE 401 ECHA		
3	paraffines chlorées, C14-17	85535-85-9	287-477-0
DL50		> 4000	mg/kg de poids corporel
Espèces concerne	rat		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	13674-84-5	237-158-7
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces concerne	rat		
Méthode	EG 911-815-4		
Source	OCDE 402 ECHA		
2	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène	32055-14-4	500-079-6
DL50		> 9400	mg/kg de poids corporel
Espèces concerne	lapin		
Méthode	CAS 9016-87-9		
Source	OCDE 402 ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Bauschaum 1K Pistolenschaum Montierschaum 1K
Remarque	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9
CL50		658	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Gaz		
Espèces	rat		
Source	IUCLID		
2	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	13674-84-5	237-158-7
CL50	>	7	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
concerne	EG 911-815-4		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
3	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène	32055-14-4	500-079-6
CL50		310	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
concerne	CAS 9016-87-9		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Pour l'exposition excessive – notamment pour les procédés de travail par pulvérisation sans mesures de protection – il existe, en fonction de la concentration, le danger de l'effet irritant pour les yeux, le nez, le larynx et les voies respiratoires. Les problèmes et le développement de la sensibilité (problèmes de respiration, toux, asthme) peuvent apparaître avec un retard. Pour les personnes sensibles, les réactions peuvent apparaître déjà lors des très petites concentrations des isocyanates, également au-dessous de la valeur de la concentration maximale admise sur le lieu de travail. En contact avec la peau prolongé, les effets tannants et irritants peuvent apparaître.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N° Nom du produit

1 Bauschaum 1K
Pistolenschaum
Montierschaum 1K

CE50	>	1000	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	13674-84-5	237-158-7
CE50		784	mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces concerne	boue activée EG 911-815-4		
Méthode	ISO 8192		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres données

Autres informations

Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Seulement les cuvettes d'aérosol complètement vidées passer à la récupération des matières secondaires doit attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	2
Code de classification	5F
Numéro ONU	UN1950
Nom technique	AÉROSOLS
Code de restriction en tunnels	D
Étiquette	2.1

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

14.2 Transport IMDG

Classe	2
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	AEROSOLS
EmS	F-D+S-U
Étiquettes	2.1
Remarque	Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins aux Directives pour la groupe d'emballage II.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	2.1
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	Aerosols, inflammable
Étiquettes	2.1
Remarque	Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins a la groupe d'emballage II (IATA - directive 5.2 PI203).

14.4 Autres données

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

Directive 1999/13/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils

Teneur en VOC 19-21 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Bauschaum 1K

Code produit: BS-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.2.0, établi le: 28.05.2014

Région: CH

SECTION 16: Autres Données

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Directive CE 67/548/CE ou 1999/45/CE dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

R12	Extrêmement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40	Effet cancérigène suspecté — preuves insuffisantes.
R42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R64	Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H373i	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
U	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 183, D-21107 Hamburg

Tél.: +49 40 / 79 02 36 300 Fax: +49 40 / 79 02 36 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.